

**ETABLISSEMENT PUBLIC DE GESTION
DE L'AEROPORT DE VATRY**
Siège social : Europort Vatry - Bâtiment administratif
Rue Louis Blériot - 51320 BUSSY LETTREE
Immatriculation au RCS de Châlons-en-Champagne n°820 964 260

Nombre de membres

En exercice : **12**
Présents ou représentés : 9
Ayant reçu mandat : 2
Absents : 0
Excusés : 3

DELIBERATION n° CA24-06-200

**REUNION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

DU 6 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 6 juin 2024 à 15 h 00, le Conseil d'administration de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry, sur convocation du Président en date du 23 mai 2024, s'est réuni à l'Aéroport de Vatry :

**Membres à voix délibérative présents
ou représentés :**

M. Jean-Marc ROZE
M. Christian BRUYEN
Mme Frédérique SCHULTHESS
M. Jean-Pierre FORTUNÉ
M. Rudy NAMUR
M. Julien VALENTIN
M. Vincent VERSTRAETE
M. Jacques JESSON
M. Arnaud ROBINET

Ayant reçu mandat :

M. Arnaud ROBINET représenté par
M. Vincent VERSTRAETE
Mme Frédérique SCHULTHESS représentée
par M. Jean-Marc ROZE

Excusés :

M. Philippe PICHERY
M. Charles DE COURSON
M. Thibaut DUCHENE

**Membres à voix consultative présents
ou représentés :**

M. Fabrice PAUQUET

Excusés :

M. Christian AUBERTIN
M. Bruno GANTELET

Assistent également à la réunion :

Mme Christine FRANZIN
Mme Marie-Noëlle GABET
M. Philippe SALMON
M. Damien ROMONT
M. Didier KURZ
M. Frédéric DEPREZ
Mme Sophie MAILLARD
Mme Nathalie KALBE
Mme Sonia PIERRARD

Selon l'article 4-2 des statuts, le Conseil d'administration ne peut valablement délibérer qu'en présence de la moitié au moins de ses membres. 9 (neuf) membres à voix délibérative étant présents ou représentés, le Conseil d'administration peut donc valablement délibérer.

OBJET DE LA PRESENTE DELIBERATION

Approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil d'administration du 12 avril 2024.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu la délibération du Conseil Départemental de la Marne n° SE-05-I-09 du 13 Mai 2016 relative à la création de l'Établissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry ;
- Vu les statuts de l'Établissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry ;
- Vu le procès-verbal des délibérations du Conseil d'administration du 12 avril 2024 ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

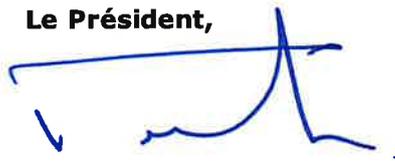
- **APPROUVE** le procès-verbal des délibérations du Conseil d'administration du 12 avril 2024 joint en annexe.

VOTES

Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'administration.

Le Président,

A blue ink signature of Jean-Marc ROZE, consisting of a long horizontal stroke followed by a vertical stroke and a wavy line below.

Jean-Marc ROZE

Certifié exécutoire le

Compte tenu de :

- La transmission en préfecture le :
- La publication sur le site www.parisvatry.com le :

**ETABLISSEMENT PUBLIC DE GESTION
DE L'AEROPORT DE VATRY**
Siège social : Europort Vatry - Bâtiment administratif
Rue Louis Blériot - 51320 BUSSY LETTREE
Immatriculation au RCS de Châlons-en-Champagne n°820 964 260

PV CA24-04

Nombre de membres

En exercice : **12**

Présents ou représentés : **10**

Ayant reçu mandat : **4**

Absents : **0**

Excusés : **2**

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

**REUNION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

DU 12 Avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 12 avril 2024 à 14 h 00, le Conseil d'administration de l'Etablissement public de gestion de l'aéroport de Vatry, sur convocation du Président en date du 21 mars 2024, s'est réuni au Département de la Marne :

**Membres à voix délibérative présents
ou représentés :**

M. Jean-Marc ROZE
M. Charles DE COURSON
Mme Frédérique SCHULTHESS
M. Rudy NAMUR
M. Julien VALENTIN
M. Vincent VERSTRAETE
M. Christian BRUYEN
M. Jean-Pierre FORTUNÉ
M. Jacques JESSON
M. Arnaud ROBINET

Ayant reçu mandat :

M. Christian BRUYEN représenté par
M. Jean-Marc ROZE
M. Jean-Pierre FORTUNÉ représenté par
M. Julien VALENTIN
M. Jacques JESSON représenté par
M. Pierre POUPART
M. Arnaud ROBINET représenté par
M. Vincent VERSTRAETE

Excusés :

M. Philippe PICHERY
M. Thibaut DUCHENE

**Membres à voix consultative présents
ou représentés :**

M. Fabrice PAUQUET

Excusés :

M. Bruno GANTELET
M. Christian AUBERTIN

Assistent également à la réunion :

Mme Christine FRANZIN
Mme Sabine GALICHER
M. Charles GERMAIN
M. Guy JANSON
M. Philippe SALMON
M. Pierre POUPART
M. Bruno ROUSSELET
M. Damien ROMONT
M. Jean-Luc BŒUF

M. Frédéric DEPREZ
M. Daniel FRIZOT
Mme Sophie MAILLARD
M. Romain CASTELLANI
Mme Nathalie KALBE
Mme Sonia PIERRARD

La séance est ouverte par M. le Président, qui constate que le conseil d'Administration peut valablement délibérer (dix membres présents ou représentés).

M. le Président demande à tous les membres de l'assemblée de se présenter.

M. le Président rappelle l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal des délibérations du 8 décembre 2023
2. Nomination du nouveau Directeur de l'EPGAV et fin des fonctions de Directrice par intérim de Madame Sophie MAILLARD
3. Délégation de signatures du CA en faveur du Directeur
4. Présentation et adoption des comptes administratifs, comptes de gestions et affectation du résultat 2023
5. Approbation du budget primitif 2024 avec reprise des résultats 2023
6. Approbation de la Convention de financement avec la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne (CAC)
7. Approbation de la Convention de financement avec le département de la Marne
8. Approbation de la Convention de financement avec la Région Grand Est
9. Approbation du renouvellement d'une ligne de trésorerie de 1M
10. Approbation de l'adhésion au SIEM pour le prochain marché Energie et autorisation donnée au Directeur pour lancer les marchés Gaz et Electricité
11. Information relative au remplacement d'équipement d'imagerie radioscopique
12. Point sur l'activité 2023 et 2024
13. Point exercice de l'OTAN - Armée Belge
14. Questions diverses

.....

1. Approbation du procès-verbal des délibérations du 8 décembre 2023

Délibération n° CA24-04-191

M. DEPREZ suggère d'apporter une modification mineure au sujet du transport de passagers au PV CA2023-12.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité la modification.

Le procès-verbal des délibérations du Conseil d'Administration du 8 Décembre 2023 joint en annexe est approuvé à l'unanimité par les membres votants.

2. Nomination du nouveau Directeur de l'EPGAV et fin des fonctions de Directrice par intérim de Madame Sophie MAILLARD

M. le Président remercie Madame Sophie MAILLARD pour avoir fait l'intérim au poste de Directrice de l'EPGAV et souligne le très bon travail effectué sur le recouvrement financier.

Le Conseil d'Administration prend acte à l'unanimité de la nomination de Monsieur Fabrice PAUQUET au poste de Directeur de l'EPGAV.

M. Le Président souhaite la bienvenue à M. Fabrice PAUQUET, il rappelle son parcours professionnel à l'assemblée.

3. Délégation de signatures du CA en faveur du Directeur

Délibération n°CA24-04-192

L'attribution des délégations de signature en matière : de marché public, de contrat, financière et comptable et juridictionnelle en faveur du Directeur est approuvée à l'unanimité par les membres votants.

4. Présentation et approbation des comptes administratif et de gestion et affectation du résultat 2023

Délibération n°CA24-04-193

M. FRIZOT (consultant KPMG) et Mme KALBÉ (agent comptable public de l'EPGAV) présentent et commentent le compte administratif et le compte de gestion 2023.

Concernant le résultat d'exploitation 2023 après affectation du résultat (+639 170,96€) :

M. Le Président rappelle que le résultat 2023 est excédentaire mais que l'EPGAV a reçu des subventions du Département à plusieurs reprises en 2023.

Mme KALBÉ précise que le contrôle de TVA effectué sur les années antérieures a permis de récupérer la somme de 1 044 782€ sur la période de 2020 à 2022 et 94 014€ en 2023.

M. DE COURSON demande à faire un point sur la balance détaillée -> ligne créances à recouvrer :

Mme KALBÉ précise au Conseil d'Administration que les relances sur des créances antérieures ont débuté début 2023 et ont pu permettre de récupérer la somme de 1 075 246€ à avril 2024.

Concernant le résultat d'investissement 2023 après affectation du résultat (+2 415 693,82€) :

M. le Président précise qu'il est en contact avec M. Damien CAZÉ - Directeur général de l'Aviation civile - pour faire le point des investissements obligatoires sur l'Aéroport de Vatry et la possibilité de différer certains d'entre eux prévus en 2024 eu égard à la situation budgétaire du Département

Le conseil d'administration adopte, à l'unanimité, le compte administratif et le compte de gestion 2023.

5. Approbation du budget primitif 2024 avec reprise des résultats 2023

Délibération n°CA24-04-194

M. FRIZOT et Mme KALBÉ présentent et commentent le budget primitif 2024.

M. le Président demande pourquoi la différence entre 2023 et la prévision 2024 de la ligne « charge de personnel » est si peu importante alors que le nombre de salariés a baissé en 2023 :

Mme MAILLARD et Mme KALBÉ précisent qu'il s'agissait principalement de fin de missions de salariés intérimaires, de fins de CDD, de démissions et ruptures conventionnelles, que les licenciements collectifs n'ont eu lieu qu'à fin juin 2023, qu'il y a eu une augmentation du recours au travail temporaire liée à la recrudescence de l'activité fin 2023 et que les frais de formations des salariés pour 2024 ont déjà été provisionnés.

M. le Président demande s'il y a un prévisionnel pour 2024 :

- M. PAUQUET répond qu'il y a des contacts importants avec des opérateurs en Chine. L'Aéroport de Vatry est bien positionné au niveau de l'Europe, moins cher et offre une meilleure prestation.
Monsieur PAUQUET envisage de communiquer une offre complète des tarifs cargo aux clients pour plus de lisibilité.
M. le Président rappelle qu'un avion posé à l'Aéroport de Vatry, la marchandise peut repartir en 4h maximum contre 11h sur des aéroports Européens.
- M. PAUQUET ajoute qu'il est en contact avec des opérateurs pour des lignes passagers au départ de Vatry.
Mme SCHULTESS lui préconise de se rapprocher de l'agence régionale du tourisme pour connaître les destinations des touristes locaux
- M. PAUQUET explique que la baisse d'activité de février est due au nouvel an chinois et au fait que le gouvernement chinois ait modifié les règles en matière de subventions accordées aux sociétés chinoises faisant du e-commerce.
- M. VALENTIN demande où en est l'aéroport de Vatry avec la compagnie FTL :
M. PAUQUET explique que la compagnie est en attente d'agrément.

M. DE COURSON demande que le PV de la présente séance reprenne le détail de l'hypothèse budgétaire avec la production de chiffres en matière de :

- Tonnage : 12 000 tonnes
- Cargo : 3 964 934€
- Vols réguliers : 66 000 passagers soit 400 vols,
- Aviation d'affaire, aviation commerciale, aviation d'affaires, Evasan : 8 000 passagers, Training : 6912 mouvements
- Redevances aéronautiques : 1 962 653 €
- Loyers AOT/COT : 574 500€

Le conseil d'administration, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2024.

6. Approbation de la Convention de financement avec la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne (CAC)

Délibération n°CA24-04-195

M. DEPRez rappelle le montant de la subvention allouée par la CAC à l'EPGAV soit la somme de 333 333€.

Le conseil d'administration, à l'unanimité, approuve la convention annuelle de fonctionnement 2024 avec la CAC et autorise le Directeur à la signer.

7. Approbation de la Convention de financement avec le département de la Marne

Délibération n°CA24-04-196

M. DEPRez rappelle le montant de la subvention allouée par le Département de la Marne à l'EPGAV soit la somme de 750 000€.

Le conseil d'administration, à l'unanimité, approuve la convention annuelle de fonctionnement 2024 avec le Département de la Marne et autorise le Directeur à la signer.

8. Approbation de la Convention de financement avec la Région Grand Est

Délibération n°CA24-04-197

M. DEPREZ rappelle le montant de la subvention allouée par la Région Grand Est à l'EPGAV soit la somme de 666 667€.

Le conseil d'administration, à l'unanimité, approuve la convention annuelle de fonctionnement 2024 avec la Région Grand Est et autorise le Directeur à la signer.

9. Approbation du renouvellement d'une ligne de trésorerie de 1M€

Délibération n°CA24-04-198

Le conseil d'administration, à l'unanimité, autorise l'EPGAV à renouveler la ligne de trésorerie de 1M€ auprès de l'organisme bancaire de son choix et autorise le Directeur à signer les documents associés.

10. Approbation de l'adhésion au SIEM pour le prochain marché Energie et autorisation donnée au Directeur pour lancer les marchés Gaz et Electricité

Délibération n°CA24-04-199

Le conseil d'administration, à l'unanimité, autorise l'adhésion de l'EPGAV au groupement de commande SIEM pour le prochain marché d'énergie (au 01/01/2026).

M. VALENTIN évoque la piste des PPA (Projets partenarial d'aménagement) pour recourir à de l'énergie verte produite localement avec des entreprises du département de la Marne par un système de mutualisation.

11. Information relative au remplacement d'équipement d'imagerie radioscopique

M. PAUQUET précise que la réglementation sureté impose le changement des appareils d'équipement d'imagerie radioscopique pour le fret avant décembre 2025. Il informe l'assemblée qu'ADP, doit se doter pour les Jeux Olympiques 2024 d'équipements supplémentaires et qu'à l'issue, ceux-ci seront mis en vente. Il sera alors possible de profiter d'opportunités d'achats de matériels d'occasion,

12. Point sur l'activité 2023 et 2024

1) Point sur l'activité 2023 et prévisions 2024

M. PAUQUET annonce une baisse de 50% de tonnage fret et mouvements cargo en 2023 par rapport à 2022. Il indique une évolution significative de 46% des mouvements d'entraînement et une croissance de 10% sur les vols passagers.

Prévisions 2024 : évoquées point 5 de l'ordre du jour.

A ce jour, l'EPGAV compte 77 salariés, M. PAUQUET explique qu'il s'agit du nombre minimum pour assurer le fonctionnement d'un aéroport.

2) Projet 2024/2027

M. PAUQUET expose sa stratégie en 6 piliers :

- Personnel
- Communication
- Fiscalité
- Moyens
- Procédures
- SGS-SQE

L'objectif est de proposer un package aux compagnies sous un nouveau nom, un nouveau logo Vatry 2.0, de mutualiser les ressources de communication services du département et de la région pour donner un nouvel élan à l'Aéroport.

13. Point exercice de l'OTAN – Armée Belge

M. PAUQUET annonce la venue de l'armée belge sur l'Aéroport de Vatry du 06/05/2024 au 25/05/2024 – semaine 1 : installation, semaine 2 et 3 : simulations et exercices ; les 20/21/22 mai 120 mouvements en journée et la nuit sont prévus.

M. POUPART préconise une information à destination des habitants des communes riveraines.

14. Questions diverses

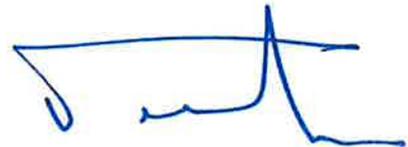
M. le Président précise que les statuts de l'EPGAV feront l'objet d'une modification ultérieure.

- Convocation du prochain Conseil d'administration par M. le Président le vendredi 28 juin à 14h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h50.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Le Président,



Jean-Marc Roze

Conseil d'administration Juin 2024



Ordre du Jour

- Approbation du procès-verbal des délibérations du 12 avril 2024 ;
- Approbation de la fin de fonction d'administrateur de l'EPGAV de M Jean Louis DEVAUX à la suite du décès de celui-ci (modification kbis EPGAV) ;
- Approbation de la prise de fonction en qualité d'administrateur de l'EPGAV de Mme Frédérique SCHULTHESS (modification kbis EPGAV) ;
- Approbation de la prise de fonction en qualité d'administrateur de M Arnaud ROBINET en remplacement de Mme Catherine VAUTRIN (modification kbis EPGAV) ;
- Point sur l'activité 2024 ;
- Point exercice STORM TIDE – Armée Belge ;
- Questions diverses ;
- Inauguration du salon équipage et VIP.

Activité en chiffres au 31 Mai 2024

	2024	2023	Variation
COMMERCIAL	Vols	317	12%
	Passagers	24906	33%
TRAINING	Vols	2809	0%
CARGO	Vols	176	-52%
	Tonnage	2100	85%

Le tonnage et le nombre de passagers pendant l'exercice STORM TIDE ne sont pas inclus – consolidation par l'armée belge en cours

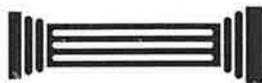
Informations diverses

- La facturation est toujours à jour à la semaine précédente.
- Les procédures de relance clients se poursuivent.
A ce jour, grâce aux relances sur les exercices antérieurs, 1 251 161 € ont été perçus (+50 120) :

Année concernée	Montant reçu	
	2023	2024
2017		811,00 €
2018		42 956,00 €
2019	1 359,00 €	65 420,00 €
2020	92 241,00 €	43 231,00 €
2021	120 352,00 €	166 172,00 €
2022	557 438,00 €	161 181,00 €
Total général	771 390,00 €	479 771,00 €

- Les cotations sont toujours étudiées au cas par cas dès lors que la demande sort du cadre des tarifs publics ou négociés ou relève de la prestation exceptionnelle.
- L'effectif au 31/05 est de 75 salariés.
 - 1 fin de CDD (service financier),
 - 1 démission (Bureau fret) => remplacement par un CDD 3 mois (06/2024 à 08/2024) puis une embauche à prévoir en septembre
 - 1 licenciement pour refus d'habilitation (SSLIA)

XCR Project 2427



Personnel



Communication



Finances



Moyens

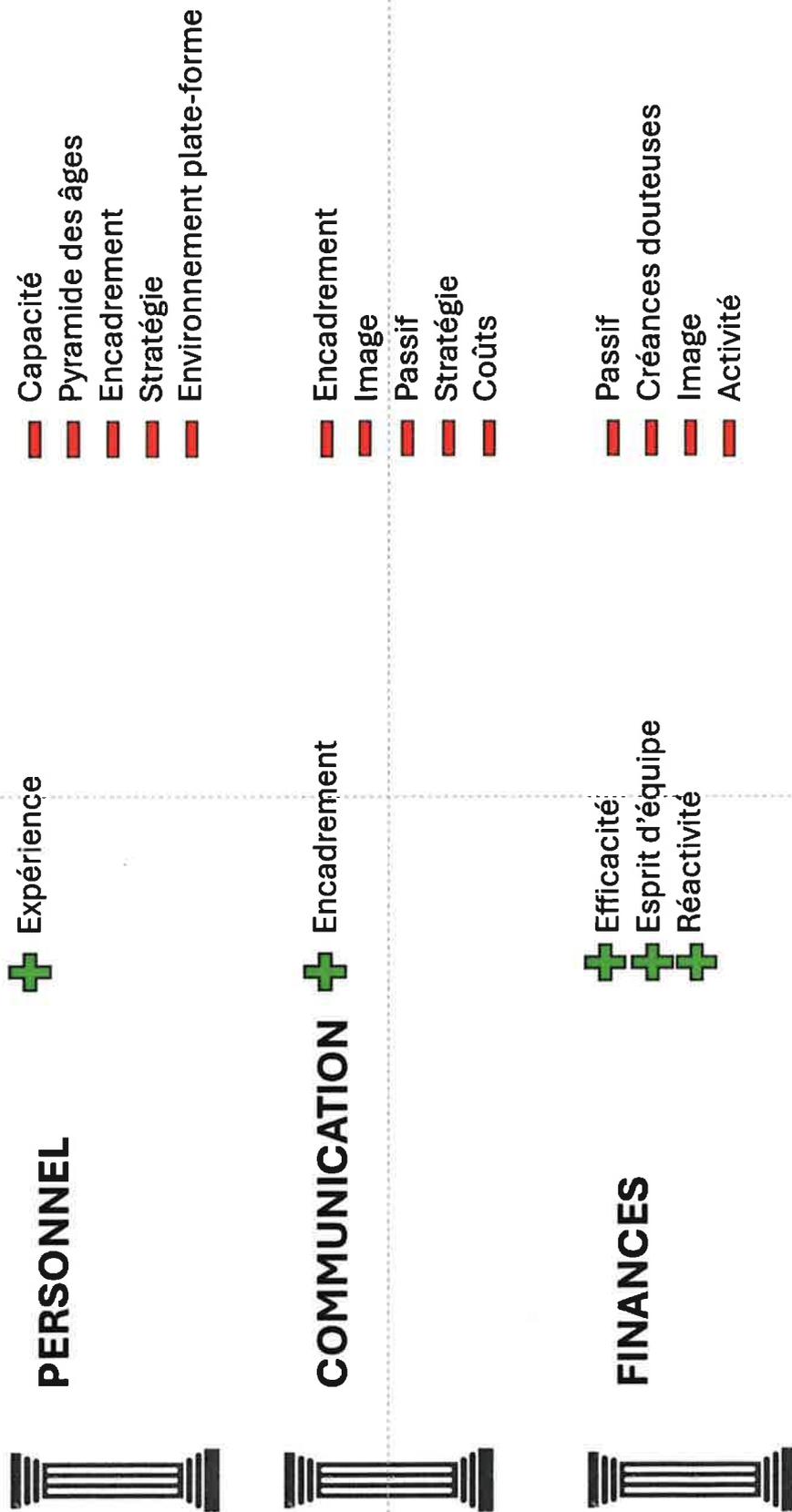


Procédures



SMS/SQE

Note d'observation critique:



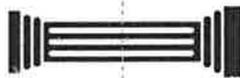
Note d'observation critique:



MOYENS

Potentiel
 Entretien

Vétusté
 Maintenance
 Capacité
 Coûts



PROCEDURES

Existantes

Non suivies
 Mise à jour
 Formalisme
 Implication du personnel
 Encadrement



SGS / SQE

Implication
 Volonté
 Potentiel

Mise en oeuvre
 Stratégie
 Coûts
 Maturité équipe

XCR Project 2427 - Retroplanning



20/06/2024

QUESTIONS DIVERSES

Changement de tarifs sur les vols d'entraînement dans les tarifs publiés :

Actuellement :

VOLS D'ENTRAÎNEMENTS :

TARIFS DE BASE :

Aéronefs ≥ 7 tonnes MTOW à supprimer		Par tonne de MTOW
Type de mouvement	Full landing	8.60€
Atterrissage complet	Touch and Go	1.50€
Remise des gaz	Go around	0.75€
Accélération-Arrêt	Rejected Take-off	8.60€

Le premier mouvement sera facturé un minimum de 65 € HT

Modification :

VOLS D'ENTRAÎNEMENTS :

TARIFS DE BASE :

Aéronefs < 7 tonnes MTOW à supprimer		Par tonne de MTOW
Type de mouvement	Full landing	8.60€
Atterrissage complet	Touch and Go	1.50€
Remise des gaz	Go around	0.75€
Accélération-Arrêt	Rejected Take-off	8.60€

Aéronefs < 7 tonnes : le premier mouvement sera facturé un minimum de 65 € HT. Les mouvements suivants seront facturés conformément aux tarifs indiqués ci-dessus.

Inauguration du salon équipage et VIP

Présentation de la nouvelle identité visuelle de l'aéroport



**ETABLISSEMENT PUBLIC DE GESTION
DE L'AEROPORT DE VATRY**
Siège social : Europort Vatry - Bâtiment administratif
Rue Louis Blériot - 51320 BUSSY LETTREE
Immatriculation au RCS de Châlons-en-Champagne n°820 964 260

Nombre de membres

En exercice : **12**

Présents ou représentés : **9**

Ayant reçu mandat : **2**

Absents : **0**

Excusés : **3**

DELIBERATION n° CA24-06-201

**REUNION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

DU 6 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 6 juin 2024 à 15 h 00, le Conseil d'administration de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry, sur convocation du Président en date du 23 mai 2024, s'est réuni à l'Aéroport de Vatry :

**Membres à voix délibérative présents
ou représentés :**

M. Jean-Marc ROZE
M. Christian BRUYEN
Mme Frédérique SCHULTHESS
M. Jean-Pierre FORTUNÉ
M. Rudy NAMUR
M. Julien VALENTIN
M. Vincent VERSTRAETE
M. Jacques JESSON
M. Arnaud ROBINET

Ayant reçu mandat :

M. Arnaud ROBINET représenté par
M. Vincent VERSTRAETE
Mme Frédérique SCHULTHESS représentée
par M. Jean-Marc ROZE

Excusés :

M. Philippe PICHERY
M. Charles DE COURSON
M. Thibaut DUCHENE

**Membres à voix consultative présents
ou représentés :**

M. Fabrice PAUQUET

Excusés :

M. Christian AUBERTIN
M. Bruno GANTELET

Assistent également à la réunion :

Mme Christine FRANZIN
Mme Marie-Noëlle GABET
M. Philippe SALMON
M. Damien ROMONT
M. Didier KURZ
M. Frédéric DEPRESZ
Mme Sophie MAILLARD
Mme Nathalie KALBE
Mme Sonia PIERRARD

Selon l'article 4-2 des statuts, le Conseil d'administration ne peut valablement délibérer qu'en présence de la moitié au moins de ses membres. 9 (neuf) membres à voix délibérative étant présents ou représentés, le Conseil d'administration peut donc valablement délibérer.

OBJET DE LA PRESENTE DELIBERATION

Fin de fonction d'administrateur du Conseil d'administration de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry de M. Jean-Louis DEVAUX suite au décès de celui-ci.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Vu les dispositions des articles R.2221-14 et R.2221-22 à 24 du Code Général des collectivités territoriales ;
- Vu la délibération du Conseil Départemental de la Marne n° SE16-05-I-09 du 13 Mai 2016 relative à la création de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry ;
- Vu les statuts de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry ;
- Vu la délibération du Conseil Départemental de la Marne n° SE23_03_I_03 du 17 mars 2023 suite au décès de M. Jean-Louis DEVAUX le 3 février 2023 ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

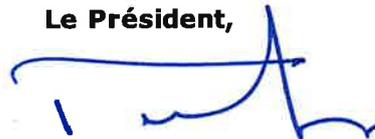
- **PREND ACTE** de la fin de fonction d'administrateur du Conseil d'administration de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry de M. Jean-Louis DEVAUX suite au décès de celui-ci.

VOTES

Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'administration.

Le Président,



Jean-Marc ROZE

Certifié exécutoire le
Compte tenu de :

- La transmission en préfecture le :
- La publication sur le site www.parisvatry.com le :

Accusé de réception en préfecture
051-820964260-20240606-CA2406_201-DE
Reçu le 26/06/2024

**ETABLISSEMENT PUBLIC DE GESTION
DE L'AEROPORT DE VATRY**
Siège social : Europort Vatry - Bâtiment administratif
Rue Louis Blériot - 51320 BUSSY LETTREE
Immatriculation au RCS de Châlons-en-Champagne n°820 964 260

Nombre de membres

En exercice : **12**

Présents ou représentés : **9**

Ayant reçu mandat : **2**

Absents : **0**

Excusés : **3**

DELIBERATION n° CA24-06-202

**REUNION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

DU 6 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 6 juin 2024 à 15 h 00, le Conseil d'administration de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry, sur convocation du Président en date du 23 mai 2024, s'est réuni à l'Aéroport de Vatry :

**Membres à voix délibérative présents
ou représentés :**

M. Jean-Marc ROZE
M. Christian BRUYEN
Mme Frédérique SCHULTHESS
M. Jean-Pierre FORTUNÉ
M. Rudy NAMUR
M. Julien VALENTIN
M. Vincent VERSTRAETE
M. Jacques JESSON
M. Arnaud ROBINET

Ayant reçu mandat :

M. Arnaud ROBINET représenté par
M. Vincent VERSTRAETE
Mme Frédérique SCHULTHESS représentée
par M. Jean-Marc ROZE

Excusés :

M. Philippe PICHERY
M. Charles DE COURSON
M. Thibaut DUCHENE

**Membres à voix consultative présents
ou représentés :**

M. Fabrice PAUQUET

Excusés :

M. Christian AUBERTIN
M. Bruno GANTELET

Assistent également à la réunion :

Mme Christine FRANZIN
Mme Marie-Noëlle GABET
M. Philippe SALMON
M. Damien ROMONT
M. Didier KURZ
M. Frédéric DEPREZ
Mme Sophie MAILLARD
Mme Nathalie KALBE
Mme Sonia PIERRARD

Selon l'article 4-2 des statuts, le Conseil d'administration ne peut valablement délibérer qu'en présence de la moitié au moins de ses membres. 9 (neuf) membres à voix délibérative étant présents ou représentés, le Conseil d'administration peut donc valablement délibérer.

OBJET DE LA PRESENTE DELIBERATION

Prise de fonction en qualité d'administrateur du Conseil d'administration de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry de Mme Frédérique SCHULTHESS.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Vu les dispositions des articles R.2221-14 et R.2221-22 à 24 du Code Général des collectivités territoriales ;
- Vu la délibération du Conseil Départemental de la Marne n° SE16-05-I-09 du 13 Mai 2016 relative à la création de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry ;
- Vu les statuts de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry ;
- Vu la délibération du Conseil Départemental de la Marne n° SE23_11_I_02 du 24 novembre 2023 relative à la désignation des représentants du Conseil Départemental au sein des commissions et organismes extérieurs ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

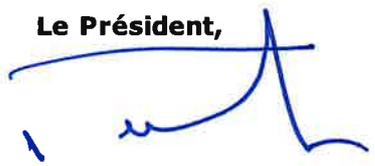
- **PREND ACTE** de la prise de fonction en qualité d'administrateur du Conseil d'administration de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry de Mme Frédérique SCHULTHESS.

VOTES

Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Le Président,



Jean-Marc ROZE

Certifié exécutoire le

Compte tenu de :

- La transmission en préfecture le :
- La publication sur le site www.parisvatry.com le :

**ETABLISSEMENT PUBLIC DE GESTION
DE L'AEROPORT DE VATRY**
Siège social : Europort Vatry - Bâtiment administratif
Rue Louis Blériot - 51320 BUSSY LETTREE
Immatriculation au RCS de Châlons-en-Champagne n°820 964 260

Nombre de membres

En exercice : **12**

Présents ou représentés : **9**

Ayant reçu mandat : **2**

Absents : **0**

Excusés : **3**

DELIBERATION n° CA24-06-203

**REUNION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

DU 6 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 6 juin 2024 à 15 h 00, le Conseil d'administration de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry, sur convocation du Président en date du 23 mai 2024, s'est réuni à l'Aéroport de Vatry :

**Membres à voix délibérative présents
ou représentés :**

M. Jean-Marc ROZE
M. Christian BRUYEN
Mme Frédérique SCHULTHESS
M. Jean-Pierre FORTUNÉ
M. Rudy NAMUR
M. Julien VALENTIN
M. Vincent VERSTRAETE
M. Jacques JESSON
M. Arnaud ROBINET

Ayant reçu mandat :

M. Arnaud ROBINET représenté par
M. Vincent VERSTRAETE
Mme Frédérique SCHULTHESS représentée
par M. Jean-Marc ROZE

Excusés :

M. Philippe PICHERY
M. Charles DE COURSON
M. Thibaut DUCHENE

**Membres à voix consultative présents
ou représentés :**

M. Fabrice PAUQUET

Excusés :

M. Christian AUBERTIN
M. Bruno GANTELET

Assistent également à la réunion :

Mme Christine FRANZIN
Mme Marie-Noëlle GABET
M. Philippe SALMON
M. Damien ROMONT
M. Didier KURZ
M. Frédéric DEPRES
Mme Sophie MAILLARD
Mme Nathalie KALBE
Mme Sonia PIERRARD

Selon l'article 4-2 des statuts, le Conseil d'administration ne peut valablement délibérer qu'en présence de la moitié au moins de ses membres. 9 (neuf) membres à voix délibérative étant présents ou représentés, le Conseil d'administration peut donc valablement délibérer.

OBJET DE LA PRESENTE DELIBERATION

Prise de fonction d'administrateur du Conseil d'administration de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry de M Arnaud ROBINET en remplacement de Mme Catherine VAUTRIN.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Vu les dispositions des articles R.2221-14 et R.2221-22 à 24 du Code Général des collectivités territoriales ;
- Vu la délibération du Conseil Départemental de la Marne n° SE16-05-I-09 du 13 Mai 2016 relative à la création de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry ;
- Vu les statuts de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry ;
- Vu la délibération du Conseil Communautaire du Grand Reims n° CC-2024-14 du 27 mars 2024 considérant la démission de Mme Catherine VAUTRIN de la Communauté Urbaine du Grand Reims suite à sa nomination en qualité de Ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités et à la nécessité de pourvoir à son remplacement au sein des organismes et désigne M Arnaud ROBINET, membre titulaire au sein du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

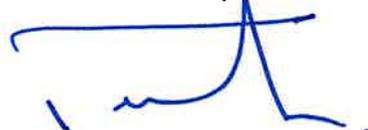
- **PREND ACTE** de la prise de fonction en qualité d'administrateur du Conseil d'administration de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry de M Arnaud ROBINET en remplacement de Mme Catherine VAUTRIN.

VOTES

Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Le Président,



Jean-Marc ROZE

Certifié exécutoire le
Compte tenu de :

- La transmission en préfecture le :
- La publication sur le site www.parisvatry.com le :